

tations très vives des deux ambassadeurs, comme étant contraires au Pacte de Famille.⁵ L'arrêt de '62 a donc été confirmé, et tout ce qui viendra de Rome, excepté ce qu'on appelle le pénitentiel, sera enregistré au parlement, ce qui sauve la nation de la servitude de Rome, où le Chancelier, pour gagner le clergé, voulait la soumettre. Tout ceci vous paraîtra un galimatias, mais vous pouvez en conclure que le crédit du Chancelier reçoit une brèche considérable.⁶ On dit qu'il est question d'une négociation pour la réconciliation des Princes, et que le d'Aiguillon et les autres ministres sont à la tête, et veulent enlever l'honneur au Chancelier. Il va y avoir une assemblée extraordinaire du clergé; l'ordinaire est qu'il n'y en ait que tous les cinq ans, celle-ci sera au bout de trois ans. On demande un don gratuit de douze millions, on en accordera dix; l'usage que l'on fait de tout cet argent est incompréhensible. On me dit hier qu'il y avait toute apparence que l'on ne continuerait point à payer au trésor royal, comme on a fait depuis le commencement de l'année; enfin, tout ceci paraît si incertain, si chancelant, qu'il semble impossible que l'état présent subsiste. Si vous voulez que je vous dise ce que j'imagine qui arrivera, c'est que le Chancelier sera disgracié, que l'on donnera les sceaux à M. de Boynes,⁷ que l'on fera quelques changements aux opérations du Chancelier qui faciliteront aux Princes les moyens de se désister avec honneur de leurs protestations, qu'ils retourneront à la cour, qu'ils deviendront les valets de Mme du Barry, et qu'il ne restera que quelques victimes de l'héroïsme. Je vois avec regret que M. de Beauvau sera une des principales. Cependant je soupçonne qu'il a trouvé quelques ressources; mais je n'en suis pas assez sûre pour hasarder de le dire.

5. Ferdinand, Duke of Parma, was grandson of Louis XV of France, nephew of Charles III of Spain, and cousin of Ferdinand I of the Two Sicilies. He therefore participated in the Bourbon *pacte de famille* of 1761, which was an offensive and defensive alliance among the four countries.

6. The clergy and parliaments of France had been always mutually jealous of each other. The Chancellor Maupeou, aware of this jealousy between the church and the law, encouraged and supported the pretensions of the clergy, who saw with indifference the destruction of the parliaments, forgetting that the uncontrolled

power which annihilated their rivals might upon some other occasion be equally dangerous to themselves. Maupeou's new tribunal was no sooner established than *l'esprit de corps*, one of the strongest and most unvariable of human motives, was already so thoroughly established among its members, that they insisted upon the necessity of *their* enregistering the declarations of the clergy, to give them the validity of a law, although it had been by a cession of this very pretension of the parliament that the Chancellor had obtained the concurrence of the clergy to his new system (B).

7. Then minister of the marine (B).